



Commission Féminine

PROCES-VERBAL

Réunion du 21/03/2025 – 13h30 (en visio)

Préside : Mme Mélanie PIETERS

Présents : Mmes Maria ADAM ; Marie C.; Marie France ROPARTZ; Mr. Jerry TOUSSAINT;

Assiste : Mme Manon CALEGARI

COUPES

RAPPEL GENERAL U15F & U18F

En cas de qualification en coupe régionale ou de match de Ligue reprogrammé à la date du match, les équipes doivent s'entendre pour jouer le match en semaine avant la date butoir.

U15F A 8 :

Match n° 53255294 ES Seizième / Paris Est Solitaire du 22/03/2025

Lecture du mail de l'ES Seizième du 21/03/2025 proposant de jouer le mercredi 26/03/25 à 19h à l'Hippodrome d'Auteuil.

Compte-tenu de la priorité des matchs régionaux sur ceux départementaux, la Commission **décide d'homologuer la demande de l'ES Seizième.**

La Commission déplore cette proposition tardive malgré ces rappels dans les PV de programmer les matchs en semaine pour les équipes jouant en foot à 11 en Ligue.

Rappel du calendrier :

- ½ Finale : 26/04/2025 (date butoir)

U18F A 11

Match n° 53093390 ES Seizième / CA Paris 14 1 du 22/03/2025

Lecture du mail de l'ES Seizième du 21/03/2025 proposant de jouer, au choix, le :

- mercredi 26/03/25 à 19h au stade de l'Île de Puteaux
- jeudi 27/03 à 19h à l'Hippodrome d'Auteuil.

Compte-tenu de la priorité des matchs régionaux sur ceux départementaux, la **Commission décide d'accepter les propositions de l'ES Seizième**. En conséquence, la **Commission demande au CA Paris d'indiquer son choix entre les deux créneaux proposés d'ici lundi 24/03 à 12h**.

La Commission déplore ces propositions tardives malgré ces rappels dans les PV de programmer les matchs en semaine pour les équipes jouant en foot à 11 en Ligue.

Rappel du calendrier :

- ¼ Finale : 01/03/2025 (date butoir au 22/03/2025)
- ½ Finale : 26/04/2025

Pour l'ensemble des coupes et à partir des ¼ de Finales, demande de désignation d'un officiel à la charge du club recevant.

Toutes les finales auront lieu le 14 Juin 2025.

CRITERIUMS & PLATEAUX

RAPPEL GENERAL

Il est important d'effectuer les contrôles des licences, même s'agissant de critères ou de plateaux.

CRITERIUM SENIOR A 8

Match n° 29697642 OFC Couronnes / FC Paris Arc-En-Ciel du 15/03/25.

Hors de la présence de Mme PIETERS.

Lecture de la feuille de match papier du match non joué au motif : équipe OFC Couronnes absente (3^{ème} forfait).
Lecture du rapport de l'arbitre de la rencontre.

La Commission prend connaissance du 3^{ème} forfait de l'équipe de l'OFC Couronnes. En conséquence, la Commission déclare le **forfait général de l'équipe de l'OFC Couronnes**.
Amendes : se référer à l'annexe financière.

Cette décision de la Commission Féminine est susceptible d'appel auprès du Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues à l'article 31 du RSG du District.